

Renseignements sur la période de déclaration

L'« unité commerciale » correspond à l'établissement (aux établissements) ou à l'emplacement (aux emplacements) décrit(s) sur l'étiquette.

Période de déclaration

Pour les besoins de la présente enquête, veuillez déclarer les données pour l'exercice financier de 12 mois dont le **DERNIER JOUR** se situe entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 1998. À titre d'exemple, si votre exercice financier se termine le 31 mars, veuillez déclarer les données pour la période du 1er avril 1997 au 31 mars 1998.

1. Du ⁰⁰¹¹

| | | |
|------|----|----|
| AAAA | MM | JJ |
| | | |

 Au ⁰⁰¹²

| | | |
|------|----|----|
| AAAA | MM | JJ |
| | | |

2. Si l'unité commerciale **N'A PAS** été exploitée toute l'année, veuillez cocher la ou les cases pertinentes :

- 0042 Exploitation saisonnière
 0032 Nouvelle entreprise
 0033 Changement de la fin de l'exercice financier
 0034 Changement de propriété
 0035 Arrêt définitif de l'exploitation
 0036 Fermeture temporaire (veuillez en préciser la raison) 0037

3. 0038 Autre (veuillez préciser) 0039

4. Genre d'organisation (veuillez cocher une seule case)

- 0024 1 Entreprise individuelle 5 Coentreprise
 2 Société de personnes 6 Entreprise publique
 3 Compagnie constituée en personne morale 7 Administration publique
 4 Coopérative 8 Organisme sans but lucratif

5. L'établissement a-t-il participé à une ou plusieurs **coentreprises** durant la période de déclaration?

(Par coentreprise, on entend un projet commercial particulier auquel participent au moins deux parties ou sociétés qui conviennent de fournir le capital nécessaire et de partager les bénéfices ou les pertes en proportions convenues. L'association prend fin au moment où le projet s'achève ou à une date déterminée.)

0170 **Oui** **Non** Dans la **négative**, veuillez passer à la section « Activité commerciale principale ».

6. Dans l'**affirmative**, avez-vous joint au présent rapport un état détaillé des revenus et des dépenses correspondant à la part de votre société dans la ou les coentreprises?

0171 **Oui** **Non**

Veuillez indiquer le nom des coentreprises, ainsi que celui des autres partenaires.

Veuillez inscrire aussi le numéro d'entreprise de toute coentreprise qui a été constituée en société.

| Nom de la coentreprise | Partenaires de la coentreprise | Numéro d'entreprise de Revenu Canada (s'il y a lieu) |
|---|--------------------------------|--|
| 0180 | 0181 | 0182 |
| 7. 8. Cette coentreprise est-elle ⁰¹⁹⁰ <input type="radio"/> 1 constituée en société ou <input type="radio"/> 2 non constituée en société? | | |
| 9. S'il s'agit d'une coentreprise non constituée en société, veuillez indiquer la durée de la coentreprise. De ⁰¹⁹¹ _____ À ⁰¹⁹² _____ | | |

S'il vous faut plus d'espace, veuillez inclure une feuille séparée.

Activité commerciale principale

Veillez cocher, pour cette unité commerciale, l'activité **PRINCIPALE** décrivant le plus exactement la source principale des revenus d'exploitation. (**Veillez ne cocher QU'UNE SEULE activité.**)

1. **541320** ⁰²⁵¹ **Services d'architecture paysagère**

Établissements dont l'activité principale consiste à planifier, concevoir et administrer l'aménagement de terrains en s'appuyant sur une connaissance des caractéristiques des lieux, de l'emplacement des bâtiments et des ouvrages, de l'utilisation des terrains et des plans d'aménagement paysager.

Inclure : les services d'aménagement paysager; les services d'aménagement urbain (sauf ingénieurs); les services de planification de zones de ski; les services de conception de terrains de golf; les bureaux d'urbanistes.

Exclure : les services d'aménagement paysager (installer et entretenir les matériaux paysagers); les pépinières et les centres de jardinage de détail offrant aussi des services de consultation en aménagement paysager et de paysagisme.

541410 ⁰²⁵² **Services de design d'intérieur**

Établissements dont l'activité principale consiste à planifier, concevoir et administrer des projets d'organisation de l'espace intérieur pour répondre aux exigences matérielles et esthétiques des gens en tenant compte du code du bâtiment, des règlements relatifs à la santé et à la sécurité, de l'achalandage et des plans d'étage, des exigences mécaniques et électriques, du matériel d'agencement et des meubles.

Exclure : les points de vente en gros ou au détail offrant aussi des services de décoration ou de design d'intérieur.

541420 ⁰²⁵³ **Services de design industriel**

Établissements dont l'activité principale consiste à créer et à élaborer des avant-projets et des spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits. Ces services peuvent aussi comprendre le choix des matériaux, de la structure, des mécanismes, de la forme, de la couleur et du fini de surface du produit compte tenu des besoins des gens, de la sécurité, de l'attrait commercial et de la facilité de production, de distribution, d'utilisation et d'entretien.

Inclure : les services de conception industrielle d'automobile; les services de consultation de dessin industriel; les services de dessin de meubles; les services de consultation de modèles (à l'échelle); les services de conception d'emballage (industriel).

Exclure : les designers de vêtements, les modélistes et les joailliers (les déclarer à 541490, « Autres services spécialisés de design », ci-dessous); les entreprises qui appliquent des principes du génie à la conception, à l'élaboration et à l'utilisation de machines, de matériaux, d'instruments, d'ouvrages, de procédés et de systèmes (services de génie).

541430 ⁰²⁵⁴ **Services de design graphique**

Établissements dont l'activité principale consiste à planifier, concevoir et gérer la production de moyens de communication visuelle afin de véhiculer des messages ou des notions, d'éclaircir de l'information complexe ou de projeter des identités visuelles. Ces services peuvent comprendre la conception de documents imprimés, d'emballages, de pages d'écran, de publicités, de systèmes d'écrans et d'images de marque.

Inclure : les services de dessins publicitaires; les services d'illustration médicale; les services de conceptions sérigraphiques.

Exclure : les imprimeurs et les éditeurs; les entreprises de publicité (telles que celles qui créent des campagnes publicitaires et diffusent la publicité ainsi créée dans les médias, qui achètent du temps ou de l'espace publicitaire des propriétaires de médias et qui le revendent directement à des agences de publicité ou à des annonceurs).

541490 ⁰²⁵⁵ **Autres services spécialisés de design**

Établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services professionnels de design.

Inclure : les designers de vêtements; les modélistes et les joailliers; les créateurs de modes; les services de conception de textiles, la décoration scénique et théâtrale, les services de conception de voitures (chars) allégoriques.

Exclure: les services de conception de systèmes informatiques.

2. ⁰⁰⁴⁰ **Aucune des activités susmentionnées**
(veuillez décrire brièvement la nature de votre activité commerciale)

0041

Si vous avez répondu « Aucune des activités susmentionnées »,
veuillez nous appeler au **1 888 881-3666** pour obtenir des instructions plus précises.

Accords de partage de données

Pour éviter la répétition des activités d'enquête, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les bureaux provinciaux et territoriaux de la statistique. Ces ententes sont conclues conformément à la *Loi sur la statistique fédérale* et aux textes législatifs provinciaux et territoriaux correspondants. Les données sont confidentielles et utilisées uniquement à des fins statistiques. **Les réponses individuelles ne sont pas communiquées à Revenu Canada.** Des précisions supplémentaires figurent sur une feuille séparée jointe à la présente trousse.

Directives générales

1. Tous les montants en dollars doivent être en DOLLARS CANADIENS (**\$ CAN**).
2. Tous les montants en dollars doivent être arrondis au dollar près (p. ex. 8 555 417,40 \$ devient 8 555 417 \$).
3. Les pourcentages doivent être arrondis (p. ex. 37,3 % devient 37 %, 75,8 % devient 76 %).
4. Vos estimations les plus précises sont acceptables lorsque les chiffres réels ne sont pas disponibles.
5. Veuillez écrire lisiblement et en lettres moulées.
6. Le questionnaire dûment rempli peut être retourné à Statistique Canada par télécopieur. Si vous choisissez ce mode de déclaration, veuillez composer le **1 888 883-7999**.

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

B - Revenus

Veillez inclure :

- les revenus que vous avez comptabilisés pour les ventes ou les transferts à d'autres entreprises ou à d'autres unités de votre entreprise;
- tous les revenus à l'étranger comptabilisés par cette unité commerciale;

exclure :

- les taxes de vente fédérale ou provinciales perçues en vue d'être remises à un organisme gouvernemental.

| | \$ CAN | | | | | | |
|---|-----------|--|------|--|------|--|--|
| 1. Total des ventes de services et biens produits | 2299 | | | | | | |
| 2. Tous les autres revenus d'exploitation Exclure : les intérêts et dividendes et les déclarer à la section B, ligne 4. | 2077 | | | | | | |
| Veuillez énumérer les postes principaux : <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <tr> <td style="width: 50px;">2071</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2072</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2073</td> <td></td> </tr> </table> | 2071 | | 2072 | | 2073 | | |
| 2071 | | | | | | | |
| 2072 | | | | | | | |
| 2073 | | | | | | | |
| 3. Total des revenus d'exploitation | 2080 | | | | | | |
| 4. Total des revenus non liés à l'exploitation (c.-à-d. intérêts et dividendes) | 2097 | | | | | | |
| 5. Revenu total (additionner les lignes 3 et 4 ci-dessus) | 2098 | | | | | | |
| 6. Veuillez estimer le pourcentage du total des revenus d'exploitation (section B, ligne 3) généré par des services ou d'autres produits nouveaux ou considérablement améliorés lancés par votre unité commerciale pendant la période de trois ans allant de 1996 à 1998. | % 2910 | | | | | | |

Revenus selon la catégorie de services ou de biens

Veuillez ventiler vos **ventes totales de services et biens produits** (déclarées à la section B, ligne 1, « Total des ventes de services et biens produits ») selon les catégories suivantes.

| | \$ CAN | | | | | | |
|--|--------|--|------|--|------|--|--|
| 7. Services d'architecture paysagère Inclure : les services de planification et de conception de l'aménagement paysager esthétique de parcs, de terrains commerciaux et résidentiels, etc.; la préparation de plans d'ensemble, de plans d'exécution et de spécifications; l'estimation des frais d'aménagement des terrains; l'illustration des irrégularités du terrain; l'estimation du coût de la végétation à planter et d'installations telles que les allées, les barrières et les aires de stationnement; les services d'inspection des travaux durant la construction. | 2476 | | | | | | |
| 8. Services de design d'intérieur Inclure : les services de design d'intérieur, comme la planification et la conception d'espaces intérieurs pour répondre aux exigences matérielles, esthétiques et fonctionnelles des gens; la décoration d'intérieur et le dessin de modèles pour la décoration d'intérieur. | 2477 | | | | | | |
| 9. Services de design industriel Inclure : la création et l'élaboration d'avant-projets et de spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits. Cela comprend le choix des matériaux, de la structure, des mécanismes, de la forme, de la couleur et du fini de surface. | 2478 | | | | | | |
| 10. Services de design graphique Inclure : la planification, la conception et la gestion de la production de moyens de communication visuelle afin de véhiculer des messages ou des notions, d'éclaircir de l'information complexe ou de projeter des identités visuelles. Cela comprend la conception de documents imprimés, d'emballages, de pages d'écran, de publicités, de systèmes d'écriteaux et d'images de marque. | 2479 | | | | | | |
| 11. Autres services de design Inclure : les services consistant à créer des modèles et à préparer des patrons ou des gabarits pour divers produits en alliant des considérations d'ordre esthétique aux exigences techniques et autres, comme la conception de meubles; la conception esthétique de divers autres produits de consommation; les services de conception d'emballage; la production de modèles tridimensionnels. | 2480 | | | | | | |
| 12. Services de planification urbaine Inclure : les services d'élaboration de programmes concernant l'utilisation des terres, le choix, le contrôle et l'utilisation de sites, la création de réseaux routiers et la viabilisation des terrains, en vue d'établir et de maintenir un processus d'aménagement urbain systématique et coordonné; les études de faisabilité; les études des répercussions sur l'environnement et les évaluations économiques des programmes d'aménagement urbain. | 2481 | | | | | | |
| 13. Ventes de tous les autres services et biens produits | 2000 | | | | | | |
| Veuillez énumérer les postes principaux : <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">2001</td> <td style="border: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2002</td> <td style="border: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2003</td> <td style="border: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table> | 2001 | | 2002 | | 2003 | | |
| 2001 | | | | | | | |
| 2002 | | | | | | | |
| 2003 | | | | | | | |
| 14. Total (La somme des écritures doit être égale au montant inscrit à la section B, ligne 1, « Total des ventes de services et biens produits ».) | 2305 | | | | | | |

Revenus selon l'activité de design

Veuillez ventiler vos **ventes totales de biens et services produits** (déclarées à la section B, ligne 1) selon les catégories suivantes.

| | % |
|---|-------------|
| 15. Consultation en design | 2721 |
| 16. Fourniture de services de design | 2722 |
| 17. Gestion de projets | 2723 |
| 18. Autre (veuillez préciser) 2726 | 2725 |
| Total | 100% |

C - Dépenses

Veillez inclure : toutes les dépenses à l'étranger comptabilisées par cette unité commerciale;

exclure : l'impôt sur le revenu et la partie des **taxes de vente** fédérale ou provinciales qui est remboursée par le gouvernement.

\$ CAN

3010

1. Salaires et traitements des employés

- Prière d'indiquer les salaires et traitements de vos employés **avant toute retenue**.
- Les employés sont des travailleurs pour qui vous remplissez une **formule T4 Supplémentaire** de Revenu Canada.
- Inclure les montants déposés dans des **comptes étrangers**.

Salaires et traitements;
p. ex. **inclure :**

- Congés annuels payés
- Honoraires des administrateurs
- Primes
(y compris la participation aux bénéfices)
- Commissions
- Gratifications
- Allocations imposables
(p. ex. logement et repas, cadeaux comme des billets d'avion pour les vacances)
- Salaires rétroactifs

Exclure :

1. Tous les paiements et dépenses liés à des contractuels de l'extérieur.
(Veillez indiquer ces paiements à la section C, à la ligne appropriée de la sous-section « Dépenses pour achats de services ».)

Exemples :

- Le montant versé à une réceptionniste ou à un commis au classement engagé en vertu d'un contrat direct devrait être déclaré à la ligne 11, « Autres services professionnels et commerciaux »;
- le montant versé au personnel d'entretien ou de nettoyage aux termes d'un contrat direct devrait être déclaré à la ligne 5, « Achats de services d'entretien et de réparation ».

Sinon, déclarer ces montants à la section C, ligne 23, « Toutes les autres dépenses d'exploitation ».

2. Montants versés à un bureau de placement ou à un service de location de personnel (p. ex. salaire pour des travailleurs temporaires payés par l'entremise d'un bureau ou frais pour services de recrutement de personnel) (Veillez déclarer ces montants à la section C, ligne 6, « Paiements versés à une agence de placement ou à un service de location du personnel », de la sous-section « Dépenses pour achats de services ».)

Sinon, déclarer ces montants à la section C, ligne 23, « Toutes les autres dépenses d'exploitation ».

3. Montants versés à des occasionnels en l'absence de formule supplémentaire T4. (Veillez déclarer ces montants à la section C, ligne 23, « Toutes les autres dépenses d'exploitation ».)

\$ CAN

3040

2. Part des avantages sociaux versée par l'employeur

Inclure les montants ci-dessous :

- Cotisations à des régimes d'assurance-vie et d'assurance-maladie complémentaire (p. ex. soins de santé, soins dentaires, médicaments et soins de la vue)
- Cotisations au RPC/RRQ
- Cotisations aux régimes de pension établis par l'employeur
- Indemnisation pour accident du travail (régime provincial applicable à cette unité commerciale)
- Primes d'assurance-emploi
- Allocations de retraite ou paiements forfaitaires versés aux employés au moment de la cessation d'emploi ou de la mise à la retraite
- Tous les autres avantages sociaux, tels que les services de garderie et les régimes de prestations supplémentaires de chômage.

Exclure : Cotisations sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation (applicables à l'unité commerciale visée par la déclaration). Veillez déclarer ces montants à la section C, ligne 23, « Toutes les autres dépenses d'exploitation ».

Dépenses pour achats de services

Inclure : uniquement les dépenses pour les services achetés d'une autre entreprise ou d'une unité distincte de votre entreprise.

Exclure : les services produits à l'interne par l'unité commerciale pour laquelle vous produisez la déclaration.

\$ CAN

| | |
|--|------|
| 3. Téléphone et autres services de télécommunications Inclure : <ul style="list-style-type: none"> • les services de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire et de téléavertisseur utilisés pour la transmission de la voix, de données ou d'images; • les frais d'accès à Internet; • achats de services de transmission par câble et par satellite d'émissions de télévision, de radio et de musique. | 4101 |
| 4. Location et location à bail Inclure : la location de locaux à bureaux ou d'autres biens immobiliers, de véhicules automobiles, d'ordinateurs et de périphériques, d'autre matériel et outillage, et d'autres biens. | 4115 |
| 5. Achats de services d'entretien et de réparation Inclure : les matières, les pièces et la main-d'œuvre. Inclure : les services de conciergerie et de nettoyage. | 4175 |
| 6. Paiements versés à une agence de placement ou à un service de location du personnel (p. ex. rémunération de travailleurs temporaires versée par l'intermédiaire d'une agence ou frais de services de recherche de personnel) | 3080 |
| 7. Travail de design donné à d'autres en sous-traitance | 3086 |
| 8. Services juridiques, de comptabilité et de vérification | 4230 |
| 9. Services d'architecture, d'ingénierie, services scientifiques et techniques Inclure : les frais d'arpentage, d'aménagement intérieur et de dessin. | 4245 |
| 10. Honoraires de consultation | 4270 |
| 11. Autres services professionnels et commerciaux Inclure : les honoraires d'enseignement et de formation, les dépenses en recherche et développement, les frais de préparation de la paye, etc. | 4275 |
| 12. Services financiers (p. ex. frais bancaires) Exclure : les frais d'intérêts (les déclarer à la section C, ligne 25). | 4325 |
| 13. Primes d'assurance (p. ex. responsabilité, véhicules automobiles, bâtiments, équipement) | 4350 |
| 14. Services de publicité | 4365 |
| 15. Frais de voyage Inclure : les frais de transport de passagers, les frais d'hébergement, les frais de repas et d'autres allocations de voyage. | 4366 |
| 16. Repas et divertissements Inclure : les achats pour les clients. | 4367 |
| 17. Impôts fonciers, taxes d'affaires, licences et permis Inclure : <ul style="list-style-type: none"> • Impôts fonciers (sauf ceux imputés au compte des dépenses de location et de location à bail) • Droits de cession immobilière • Droits d'immatriculation des véhicules | 4410 |
| 18. Droits et redevances de franchisage | 4440 |

Autres dépenses d'exploitation

\$ CAN

19. Fournitures de bureau

3301

Inclure : le papier, les fournitures pour photocopieurs, imprimantes et télécopieurs, les disquettes, les instruments pour écrire et les autres fournitures de bureau. **Inclure** aussi les ordinateurs, les logiciels et le mobilier de bureau **s'ils ne sont pas capitalisés**.

Exclure : les frais de poste et de messagerie, ainsi que les frais de téléphone et les autres dépenses de télécommunications. (Veuillez déclarer ces montants à la section C, à la ligne appropriée de la sous-section « Dépenses pour achats de services »; sinon, déclarez-les à la section C, ligne 23, « Toutes les autres dépenses d'exploitation ».)

Exclure : les dépenses en immobilisations.

3392

20. Toutes les autres matières, composantes et fournitures

Veuillez énumérer les postes principaux :

3393

3394

3395

21. Énergie (p. ex. électricité, essence, mazout, carburant diesel, gaz naturel, propane)

4027

Exclure : les dépenses en énergie imputées au compte des dépenses de location et de location à bail. (Veuillez déclarer les dépenses de location et de location à bail à la section C, à la ligne appropriée de la sous-section « Dépenses pour achats de services »; sinon, déclarez-les à la section C, ligne 23, « Toutes les autres dépenses d'exploitation ».)

22. Dépréciation et amortissement (de l'actif de l'unité commerciale visée par la déclaration, y compris l'amortissement des obligations locatives)

4520

23. Toutes les autres dépenses d'exploitation (p. ex. contributions sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation, provision pour créances irrécouvrables, radiations, dons et régularisation du stock)

4569

Exclure : les frais d'intérêts et les déclarer à la section C, ligne 25.

Veuillez énumérer les postes principaux :

4561

4562

4563

24. Total des dépenses d'exploitation

4599

25. Frais d'intérêts

(c.-à-d. les frais d'intérêts sur les obligations locatives et tous les autres frais d'intérêts divers (p. ex. les intérêts sur les emprunts et la partie intérêts des paiements hypothécaires))

4630

4699

26. Dépenses totales (additionner les lignes 24 et 25 ci-dessus)

D - Caractéristiques de l'effectif

Question 1 - Employés rémunérés

Veillez estimer le nombre d'employés sur votre liste de paye pour une période de paye typique.

Exclure : les employés contractuels (c.-à-d. les travailleurs engagés pour un projet particulier ou une période déterminée qui ne figurent pas sur votre liste de paye). Veuillez répartir ce nombre entre les catégories suivantes :

| | Nombre |
|---|--------|
| 1. Employés à temps plein Employés ayant travaillé selon le régime de la semaine normale de travail définie par l'entreprise. | 6310 |
| 2. Employés à temps partiel Employés ayant travaillé moins d'heures que le nombre d'heures normal ou qui n'ont travaillé que pendant une période ou une saison donnée. | 6311 |
| 3. Nombre total d'employés rémunérés (temps plein et temps partiel) | 6312 |

Question 2 - Catégories d'employés rémunérés (consulter les définitions des catégories ci-après)

Ne déclarez chaque employé qu'une seule fois - si un employé appartient à plus d'une catégorie, inscrivez-le dans la catégorie « la plus élevée » du tableau (p. ex. un professionnel qui est aussi gestionnaire devrait être inscrit comme gestionnaire uniquement).

Définitions

| | |
|---|---|
| Gestionnaires | Employés qui exercent les fonctions de gestion par la planification, l'organisation, la coordination, l'orientation, le contrôle et l'embauche, ainsi que l'élaboration, la mise en place ou l'application des politiques, directement ou par l'entremise d'autres niveaux de gestion. Les superviseurs qui n'accomplissent aucune des fonctions susmentionnées ne sont pas considérés comme des gestionnaires. Exemples : Président, associés principaux, vice-présidents, associés, chefs ou directeurs de services ou d'une gamme de produits, chefs ou directeurs adjoints. |
| Professionnels | Employés devant posséder au moins un grade universitaire de premier cycle ou l'équivalent. Exclure toute personne déclarée dans la catégorie des gestionnaires. Exemples : Avocats, comptables, architectes, ingénieurs, spécialistes des sciences, spécialistes de l'informatique, spécialistes de la commercialisation et de la recherche, chefs de projet et superviseurs exclus du groupe des « gestionnaires ». |
| Personnel technique et métiers | Employés devant posséder un certificat ou un diplôme d'études collégiales, ou bien un certificat de compétence ou l'équivalent et dont la tâche première ne touche pas le domaine de la vente et de la commercialisation. Exclure toute personne déclarée dans la catégorie des gestionnaires. Exemples : Technologues, techniciens de laboratoire, secrétaires juridiques, programmeurs, dessinateurs, métiers de la construction, machinistes, opérateurs de machines fixes, mécaniciens, réparateurs. |
| Personnel de commercialisation et de vente | Employés ne remplissant aucune fonction de supervision engagés principalement pour la vente ou la commercialisation de produits ou de services. Exclure toute personne déclarée dans la catégorie des gestionnaires. Exemples : Commis vendeurs au détail, télévendeurs, agents immobiliers, agents d'assurance. Exclure les employés dont les fonctions exigent un grade universitaire ou une attestation d'études collégiales, ou ceux dont la supervision est la fonction principale. |
| Personnel d'administration, de bureau, de production et de soutien | Personnel qui fournit des services de bureau ou des services administratifs et personnel occupant des postes de production ou d'entretien n'exigeant pas de certificat de compétence ni une formation équivalente en cours d'emploi. Exclure toute personne déclarée dans la catégorie des gestionnaires. Exemples : Secrétaires, réceptionnistes, experts en sinistres, commis au courrier et à la distribution, monteurs, emballeurs, trieurs, opérateurs de machines, entreposeurs, personnel de nettoyage, conducteurs d'équipement de transport et emplois qui n'exigent pas plus d'un mois de formation pour une personne n'ayant pas de certificat de compétence. |
| Autres | Si certains de vos employés ne se classent dans aucune catégorie susmentionnée, veuillez indiquer leur(s) profession(s). |

| | |
|---|------|
| 4. Gestionnaires Inclure : les associés et les propriétaires actifs. | 6331 |
| 5. Professionnels | 6332 |
| 6. Personnel technique et métiers | 6333 |
| 7. Personnel de commercialisation et de vente | 6337 |
| 8. Personnel d'administration, de bureau, de production et de soutien | 6334 |
| 9. Tous les autres (veuillez préciser) <input type="text" value="6336"/> | 6335 |
| 10. Total (La somme des effectifs des catégories susmentionnées doit être égale au nombre d'employés rémunérés (temps plein et temps partiel) déclaré aux lignes 1 et 2 ci-dessus.) | 6339 |
| Question 3 - Employés contractuels 11. Employés contractuels Personnes engagées uniquement pour la durée d'un projet particulier ou pour une période déterminée. | 6320 |

E - Répartition des revenus d'exploitation selon la catégorie de clients

Les données sur la répartition des revenus par catégorie de clients serviront à améliorer les renseignements sur les origines de la demande de biens et de services. Nous sommes conscients qu'il peut être difficile de répondre à cette question et nous apprécierions vos commentaires sur les moyens de l'améliorer.

Veuillez indiquer la répartition en pourcentage du total des revenus d'exploitation (déclaré à la section B, ligne 3) selon la catégorie de clients auxquels vous avez fait la livraison des biens ou des services.

| Clients au Canada | | % |
|--------------------------|---|-------------|
| 1. | Particuliers et ménages | 8100 |
| 2. | Établissements publics (p. ex. hôpitaux, écoles, universités) | 8120 |
| 3. | Gouvernement (administrations publiques fédérale, provinciales, territoriales et municipales) | 8130 |
| 4. | Entreprises financières (p. ex. intermédiaires financiers, y compris les banques, les sociétés de fiducie, les sociétés financières d'État) | 8112 |
| 5. | Toutes les autres entreprises (y compris les sociétés non financières d'État) | 8115 |
| 6. | Clients à l'extérieur du Canada (exportations) | 8140 |
| Total | | 100% |

Nom de la **personne** qui a rempli la section traitant de la **Catégorie de clients** (s'il diffère du nom inscrit à la page 1)
(En lettres moulées)

8190 | _____ | _____
Prénom | Nom de famille

Numéro de téléphone 8192
(et indicatif régional)

F - Répartition des revenus d'exploitation selon le lieu de résidence des clients

Les données sur la répartition des revenus selon le lieu de résidence des clients serviront à améliorer les renseignements sur le mouvement des biens et des services entre provinces et vers d'autres pays. Nous sommes conscients qu'il peut être difficile de répondre à cette question et nous apprécierions vos commentaires sur les moyens de l'améliorer.

Veillez indiquer la répartition en pourcentage du total des revenus d'exploitation (déclaré à la section B, ligne 3) selon le lieu de résidence des clients auxquels vous avez fait la livraison des biens ou des services.

| | | |
|--|------|-------------|
| 1. Terre-Neuve | 8400 | |
| 2. Île-du-Prince-Édouard | 8415 | |
| 3. Nouvelle-Écosse | 8405 | |
| 4. Nouveau-Brunswick | 8410 | |
| 5. Québec | 8420 | |
| 6. Ontario | 8425 | |
| 7. Manitoba | 8430 | |
| 8. Saskatchewan | 8435 | |
| 9. Alberta | 8440 | |
| 10. Colombie-Britannique | 8445 | |
| 11. Yukon | 8455 | |
| Territoires du Nord-Ouest | | |
| 12. Territoires du Nord-Ouest (sans le Nunavut) | 8451 | |
| 13. Nunavut | 8452 | |
| 14. Territoires du Nord-Ouest (anciennes frontières) (somme des lignes 12 et 13 ci-dessus) | 8450 | |
| Clients à l'extérieur du Canada (exportations) | | |
| 15. États-Unis | 8465 | |
| 16. Mexique | 8470 | |
| 17. Tous les autres pays | 8476 | |
| Total | | 100% |

G - Faits qui ont pu influencer sur votre unité commerciale

Par rapport à l'exercice précédent, y a-t-il eu durant la présente période de déclaration des faits qui pourraient avoir causé une variation importante des valeurs déclarées pour votre unité commerciale?

1. Dans l'affirmative, veuillez cocher la ou les cases rendant le mieux compte de cette situation.

- | | |
|---|---|
| 9930 <input type="radio"/> Semaine normale de travail plus longue | 9931 <input type="radio"/> Semaine normale de travail plus courte |
| 9932 <input type="radio"/> Accroissement des affaires | 9933 <input type="radio"/> Baisse des affaires |
| 9934 <input type="radio"/> Plus d'heures supplémentaires | 9935 <input type="radio"/> Moins d'heures supplémentaires |
| 9936 <input type="radio"/> Opérations de change | 9937 <input type="radio"/> Fusion/Acquisition |
| 9938 <input type="radio"/> Mises à pied | 9939 <input type="radio"/> Accroissement de l'embauche |
| 9940 <input type="radio"/> Arrêt temporaire des activités | 9941 <input type="radio"/> Arrêt permanent des activités |
| 9942 <input type="radio"/> Grève | 9943 <input type="radio"/> Mauvais temps ou sinistre naturel |
| 9944 <input type="radio"/> Changement de fournisseur | 9945 <input type="radio"/> Changement dans la gamme de produits |
| 9946 <input type="radio"/> Changements de prix des biens ou services vendus (sorties) | 9947 <input type="radio"/> Changements de prix de la main-d'œuvre ou des matières premières (entrées) |
| 9948 <input type="radio"/> Changements de la réglementation de la branche d'activité | 9949 <input type="radio"/> Changements de la fiscalité (perception de droits - droits antidumping prélevés auprès d'entreprises extraterritoriales) |

2. 9950 Autre (veuillez préciser)

H - Commentaires

1. Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir le présent questionnaire?

heures

2. Commentaires?

Nous vous invitons à nous aider à améliorer notre programme d'enquêtes auprès des entreprises. À cette fin, nous vous serions reconnaissants de nous faire part de vos commentaires sur les points qui suivent ou d'autres sujets d'intérêt général :

- contenu du questionnaire
- nouvelles questions d'intérêt pour votre branche d'activité
- langue du questionnaire
- utilisation de la terminologie propre au domaine
- compréhension des questions (p. ex. à l'aide des définitions, des exemples d'inclusion et d'exclusion, des feuilles de codes, des directives, des guides de réponse)
- ordre et enchaînement des questions
- date de réception du questionnaire et temps donné pour y répondre
- autres sources de données à utiliser pour simplifier la tâche des répondants
- possibilité de déclaration électronique
- progiciels de gestion généraux (non exclusifs) utilisés

9920

Vous avez perdu l'enveloppe-réponse?



**Veuillez nous téléphoner au 1 888 881-3666
ou
nous rejoindre par télécopieur au 1 888 883-7999.**

Merci d'avoir rempli le questionnaire.

Les publications de Statistique Canada peuvent être consultées aux bureaux régionaux de Statistique Canada et dans toutes les grandes bibliothèques. Visitez aussi notre site Web à www.statcan.ca.